



UNE PRISON QUI DEBORDE, DES PARASITES QUI PROLIFERENT : URGENCE SANITAIRE A LA PRISON DE LIMOGES!

Les organisations syndicales représentatives des personnels pénitentiaires de la Haute-Vienne alertent une nouvelle fois sur la dégradation continue des conditions de travail des personnels et des conditions de prise en charge des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Limoges.

La situation sanitaire ne cesse de se détériorer, notamment en raison d'une surpopulation carcérale devenue insoutenable. Selon les derniers effectifs hebdomadaires, le taux d'occupation de l'établissement atteignait 215,48 % au 06/07/2026 : cela signifie que **172 personnes sont hébergées alors que théoriquement seules 83 places sont disponibles à la Maison d'Arret de Limoges, 2eme ville de Nouvelle Aquitaine derrière Bordeaux !**

35 personnes détenues dorment sur des matelas disposés à même le sol, dont 26 au quartier des hommes et 9 au quartier des femmes.

La prolifération des punaises de lit, présentes depuis plusieurs années, est désormais constatée dans plusieurs secteurs de l'établissement : salle de cours, unité sanitaire, nombreuses cellules au quartier homme comme au quartier femme, aux parloirs des familles, en salle de visioconférence...

Cette infestation est directement aggravée par la surpopulation, qui ne permet pas la mise en œuvre d'un protocole de désinfection complet et efficace. À ce jour :

- au quartier femmes, seul un traitement chimique peut être réalisé ;
- au quartier hommes , un traitement complet est effectué uniquement dans la mesure du possible...

Les organisations syndicales rappellent que la protection de la santé des personnels comme des personnes détenues constitue une obligation pour l'administration. Il est inacceptable que les agents soient contraints d'exercer leurs missions dans un environnement exposé aux punaises de lit et à des conditions sanitaires dégradées.

Les organisations syndicales exigent des mesures immédiates :

- un plan de désinfection complet de l'établissement ;
- des moyens humains et matériels adaptés ;
- des actions concrètes pour résorber durablement la surpopulation carcérale, seule solution permettant de garantir des conditions de travail dignes et un traitement efficace des infestations.

La santé et la sécurité des agents comme des personnes prises en charge ne peuvent plus être sacrifiées : il est tant que les responsabilités soient assumées et les décisions efficaces soient prises.

Limoges, le 10 juillet 2026